



Mairie de

12120 CASSAGNES-BéGONHès

☎ : 05.65.46.70.09 - 📠 05.65.46.70.09
mairie-cassagnes12@orange.fr

SEANCE DU 06 mars 2015 – 9 h 30

- Adoption d'un plan de financement prévisionnel de la mise en sécurité vis à vis de l'Hunargues
- Arrêt du PLU (Plan local d'urbanisme) - présentation par un représentant du cabinet HD 12
- Point Info Sénior du Réquistanais - Modification de la participation financière - Présentation du dossier par un intervenant
- Choix de la nouvelle dénomination de la Place de l'ancienne Mairie
- Dossier BOUSQUET Pierre - régularisation emprise parcelle
- Demande Gendarmerie à effet d'intégrer les garages dans le bail gendarmerie
- Questions diverses



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE : CASSAGNES-BEGONHES

Séance du 6 Mars 2015

A 9 h 30 , Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur COSTES Michel, Maire

Présents : Monsieur COSTES, Monsieur BOUNHOL, Monsieur GAULTIER DE KERMOAL, Madame ALBINET, Monsieur FRAYSSE, Monsieur SOULIE, Madame VERNHES, Madame DANÈS, Monsieur ISNARD, Monsieur BOUSQUET, Madame BLANCHARD

Absents :

Représentés : Monsieur FRAYSSIGNES par Monsieur FRAYSSE, Monsieur CANIVENQ par Monsieur BOUNHOL, Madame COMBELLES par Monsieur SOULIE, Monsieur ALZIAR par Monsieur GAULTIER DE KERMOAL

Secrétaire : Madame ALBINET Clarisse

Date de la convocation : 27/02/2015

Effectif du conseil : 15

Déposé en Préfecture :

Publié le : 11:03:2015

**OBJET : PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE LA MISE EN SECURITE DE
L'HUNARGUES - PLACE DU BOURNHOU - OPERATION 408**

Monsieur le Maire fait état des délibérations successives traitant de ce dossier et particulièrement celle du 11 Février 2014 présentant l'AVP définitif et passage au forfait définitif de la rémunération du Maître d'œuvre, suivi par celle du 9 Octobre 2014 autorisant son Maire à signer la convention d'aide du Département au titre de ce même projet. Ensuite il évoque également les deux délibérations prises le 18.12.2014, l'une traitant des dispositions à prendre vis-à-vis de la halle, et l'autre du déplacement du Centre de Secours avec concertation et délibération des treize communes concernées.

Afin de permettre aux partenaires financiers d'étudier les aides allouées ou susceptibles de l'être, Monsieur le Maire préconise au Conseil Municipal l'adoption du plan de financement qui suit :

**ESTIMATION FINANCIERE DE L'ENSEMBLE DU PROJET -
L'HUNARGUES MISE EN SECURITE - COMMUNE CASSAGNES-
BEGONHES**

	Montant des Etudes Préalables	Montant des travaux en € HT	Honoraires de suivi
Tranche Ferme	27 217,75 €		
Tranche Conditionnelle 1	36 740,04 €		
Tranche conditionnelle 2		677 000,00 €	47 863,90 €
Tranche conditionnelle 3		410 550,00 €	37 647,44 €
Tranche conditionnelle 4		261 140,00 €	23 554,83 €
TOTAL	63 957,79 €	1 348 690,00 €	109 066,17 €

**PLAN DE FINANCEMENT SOLLICITE
PREMIERE PARTIE DU PROJET**

**Le plan de financement concerne uniquement la tranche conditionnelle 1 et
la tranche conditionnelle 2**

Il porte donc sur un montant de dépenses de :

	Montant des Etudes Préalables	Montant des travaux en € HT	Honoraires de suivi
Tranche Conditionnelle 1	36 740,04 €		
Tranche conditionnelle 2		677 000,00 €	47 863,90 €
Imprévus		40 000,00 €	
		801 603,94 €	

COUT TOTAL :

Travaux	677 000,00 €
Etude et suivi du projet	84 603,94 €
Imprévus	40 000,00 €
MONTANT TOTAL :	801 603,94 € en € HT
	961 924,73 € en € TTC

**PLAN DE
FINANCEMENT :**

Partenaire	pourcentage	Montant
CG Aveyron	7,48%	60 000,00 €
Etat (fond Barnier)	40,00%	320 641,00 €
FEDER axe3 mesure2	32,52%	260 641,00 €
Autofinancement	20,00%	160 321,94 €
MONTANT TOTAL SUR HT	100,00%	801 603,94 €
MONTANT TVA		160 321,94 € Dont 148 925.14 € seront récupérés au titre du FCTVA
MONTANT TOTAL SUR TTC		961 924,72 € au taux vigueur à ce jour

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal adopte le plan de financement tel que présenté et autorise son Maire à accomplir les démarches nécessaires pour le dépôt des dossiers de demande de subventions.

OBJET : ARRET DU PLU n° 2 (Plan Local d'Urbanisme)

Un deuxième arrêt du PLU a été adopté par le Conseil Municipal afin de prendre en compte notamment, les évolutions majeures du projet de développement de la zone artisanale de Plaisance ainsi que les nombreuses évolutions réglementaires sur l'année 2014 à savoir les lois LAAF (Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt) et ALUR (accès au logement et urbanisme rénové) - Passé les délais réglementaires "3mois" de consultation des personnes publiques associées une enquête publique de un mois sera ouverte .

OBJET : POINT INFO SENIORS DU REQUISTANAIS

OBJET : Modification de la participation financière -

Une première délibération du 18.12.2014 traitait déjà de ce sujet concernant l'augmentation de la participation communale au point info seniors du Réquistanais qui de 50€ annuel devait passer à 1692 € en prenant pour base 6 €/habitant de + 60 ans qui pour notre commune représente 282 personnes en raison d'une explosion des demandes sur tout le territoire.

Face à cette augmentation conséquente, le Conseil Municipal avait demandé une présentation plus approfondie pour l'aide à leur décision.

C'est ainsi qu'à l'occasion de la réunion du 6 Mars 2015, La Présidente de l'association gérant le point info seniors, une assistante sociale et un représentant de la MSA sont venus développer les diverses missions conduites par l'association et présenter le bilan financier

Ainsi parmi les nombreuses missions, on peut retenir pour l'essentiel, une mission d'accueil et d'écoute des personnes âgées ou de leur famille, un rôle d'information des services et prestations auxquelles elles peuvent prétendre, un conseil habitat, un accompagnement pour l'inscription en maison de retraite et une orientation de la personne âgée vers le professionnel, le service ou la structure qui répondra au mieux à ses besoins.

Cette Association de coordination de gérontologie "Ségala-Vallées du Tarn et du Viaur" bénéficie d'un financement du Conseil Général et d'une mise à disposition de locaux et du personnel du CSSR de la Clauze - Toutefois, face au vif succès de leurs actions, les moyens deviennent insuffisants raison pour lesquelles il est fait appel aux financements des collectivités. Pour Cassagnes-Bégonhès , il s'agit de 22 Personnes en 2014 qui ont sollicité ce service.

Le Conseil Municipal soucieux d'apporter le service aux habitants, soucieux également de préserver les finances communales, décide néanmoins d'inscrire une somme de 1692 € au BP 2015, tout en faisant remarquer que la compétence de gérontologie est dévolue au Conseil Général, et souhaite qu'à l'avenir la participation de 6 € ne repose que sur la tranche d'âge des 75 ans, qui de façon majoritaire est celle directement concernée, laissant le rôle de la solidarité pour les personnes de 60 à 75 ans du ressort du Conseil Général.

D'autre-part, il est prévu dans l'immédiat une permanence mensuelle le premier vendredi du mois de 10 H à 12 H, dans les locaux de la Mairie - Il est également demandé par le Conseil Municipal, une permanence à raison de deux fois par mois.

NB : Le Point info seniors peut être joint au 05.65.46.67.67

OBJET : DENOMINATION PLACE DE L'ANCIENNE MAIRIE

La nouvelle dénomination de la Place de l'Ancienne Mairie est à présent - "Place du Céor"

OBJET : DOSSIER : BOUSQUET - Régularisation de terrains au Foirail"

Les propriétaires de la parcelle D 621 à Cassagnes, Mr et Mme BOUSQUET Pierre de Naucelle ont demandé à procéder à une régularisation de l'emprise de cette parcelle laquelle longe la voie communale n° 20 partant de l'école RD 522 pour rejoindre au Foirail cette même RD 522 – En fait une partie du domaine public a fait l'objet d'une emprise depuis de très nombreuses années, au profit de la D 621 –

Cette transaction acceptée par le Conseil Municipal sur une base de 3 €/m² concerne 105 m² qui vont être cédés à Mr BOUSQUET au profit de la parcelle D 621, et 29 m² acquis par la Commune au profit du domaine public, frais de géomètre et notaire en sus.

OBJET : DDE GENDARMERIE : INTEGRATION DES GARAGES DANS BAIL GENDARMERIE

A l'heure actuelle les garages de la gendarmerie sont loués individuellement aux gendarmes occupants

Or parmi les militaires de la communauté de brigades de Naucelle, ceux de la brigade de proximité de Cassagnes seraient les seuls à verser une indemnité d'occupation et souhaiteraient donc qu'il en soit de même à leur égard.

Le Conseil Municipal ne voit pas d'objection à ce que les garages soient intégrés dans le bail global de la gendarmerie avec reconnaissance de leur valeur locative.

En questions diverses - Mr le Maire demande au Conseil Municipal de réfléchir à la dénomination du futur lotissement.

Le Maire - Mr COSTES Michel

